

Usages domestiques quelle que soit la ressource : eau potable, puits ou forage, source privée. L'arrosage et l'irrigation ne sont pas concernés par ces mesures si l'eau utilisée provient de réserves d'eau de pluie captée sur des toitures et plate-formes imperméables.

- NIVEAU 1 - VIGILANCE -



Limiter l'arrosage

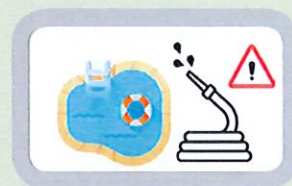
des pelouses, massifs fleuris, plantes en pot, jardins potagers, espaces verts la journée



Limiter le nettoyage

des façades, toitures, trottoirs et des véhicules et éviter l'usage de l'eau aux heures les plus chaudes

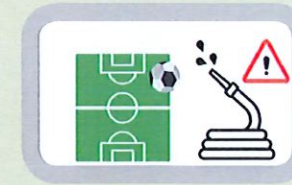
Limiter le remplissage des piscines non collectives de plus de 1 m³



Limiter le fonctionnement des fontaines publiques et privées

Limiter l'arrosage des surfaces accueillant des manifestations temporaires sportives et culturelles

Éviter le remplissage, la vidange des plans d'eau



Les collectivités, les agriculteurs, les industriels, les golfs sont également concernés par des restrictions d'usage de l'eau via des dispositions spécifiques.

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or

Rubriques Politiques publiques > Environnement > Eau > Gestion de la ressource en eau > Gestion de l'étiage > Episodes de sécheresse

Prefet21.BFC



www.cote-dor.gouv.fr



@Prefet21_BFC

VIGIEAU - Site d'information sécheresse du Gouvernement

<https://vigieau.gouv.fr/>

Même quand il pleut,
les réserves en eau
restent

FRAGILES

dans le département
de la **Côte-d'Or**

La vulnérabilité de la ressource en eau en Côte-d'Or, du fait de sa position en tête de 3 bassins versants (Saône, Seine, Loire) conduit fréquemment en période de sécheresse à la prise de **mesures de restrictions**. Celles-ci ont pour **objectif de préserver les usages prioritaires** dont l'alimentation en eau potable.

L'hiver a présenté un déficit pluviométrique qui n'a pas permis aux nappes souterraines de revenir à leur niveau normal de début de printemps. Compte tenu du temps sec et des températures élevées, la **situation demeure préoccupante** dans les cours d'eau du département et les événements orageux ne sont pas de nature à améliorer la situation durablement.

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau**

ECONOMISER L'EAU, **c'est protéger la ressource** mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON



Ne faites pas tourner les **lave-linge**
ou les **lave-vaisselle** à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau
en permanence pendant la toilette



Préférez les **douches** aux bains : Un
bain consomme 5x plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent
la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique
consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut
utilement avoir un deuxième usage
pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez
votre consommation d'eau au compteur

20%

Les fuites représentent 20% de la
consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui
fuit = **des centaines de m³ par an**

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais
aussi des fortes chaleurs et conserve
mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir,
l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un
tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes :
goutte-à-goutte...



Réglez correctement vos appareils
d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie
pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux
par semaine que des petits
arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue
ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui
reverdiront très bien au retour
des pluies